

Scandaleux rapport du défenseur des droits... Noirs, musulmans, écriture inclusive à la fête !

écrit par Maxime | 10 octobre 2018



11ème rapport du « Défenseur des droits » sur la discrimination dans l'emploi : au programme, écriture inclusive, opposition des « Blancs » et des « Non Blancs », victimisation des musulmans...

Le « défenseur des droits » succède à la « Halde ». Autorité administrative, comme le CSA, il publie notamment des études et des rapports dont le dernier en date, du 27 septembre, interpelle.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/etudes-et-recherches/2018/09/11e-barometre-de-la-perception-des-discriminations-dans-lemploi>

Ce document portant sur la « perception » de la discrimination par les prétendues victimes est estampillé « république française ».

Pourtant, l'usage de l'écriture inclusive y est constant, malgré le rappel à l'ordre d'Edouard Philippe, bien obligé de

ne pas désavouer l'Académie française qui s'est fermement opposée à cette écriture militante (puisque seuls les gauchistes l'emploient, ceux de la génération #Meetoo, la génération Muriel Robin, qui promeut un pseudo et néo « féminisme » tel que les hommes hétérosexuels vont finir par être tous dégoûtés des femmes, tandis que les femmes restant entre elles finiront lesbiennes... c'est peut-être le but ?).

La loi Toubon réprime pourtant l'usage de l'écriture inclusive dans des documents officiels, puisque ce n'est pas employer la langue française : à quand des sanctions ?

Sur le fond, le rapport décide étonnamment d'opposer d'emblée les Blancs et les non Blancs afin de présenter des statistiques sur la perception par les intéressés eux-mêmes de leur discrimination prétendue au travail.

Le résultat est de constituer un gros bloc de « non Blancs », puisque les Asiatiques sont mis sur le même plan de ce point de vue que les Noirs et les Arabes.

Le Blanc – on croit presque lire « l'horrible petit blanc » – va donc forcément être le vilain « raciste » – le racisme figure dans le rapport, dont « race » est en revanche banni, sauf une occurrence à propos de la « prétendue race », une formule légale comprise dans la loi contre la discrimination.

Les habitants de la Sologne ont vu la Révolution rebaptiser la commune de « Montrichard » en « Montégalité » (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Montrichard>) pour ne pas stigmatiser les pauvres...

Verra-t-on prochainement la commune du Blanc, dans l'Indre, rebaptisée « Le Raciste » pour faire plaisir à la république macronienne ?

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Blanc_\(Indre\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Blanc_(Indre))

« Les personnes perçues comme étant noires, arabes, métisses ou asiatiques seront pour les besoins de l'étude regroupées sous l'appellation « personnes perçues comme non-blanches » : page 3 du rapport.

La précision « perçue » peut faire penser à l'article sur l'homme qui ne se disait pas blanc...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/07/01/regardez-cet-homme-blanc-qui-clame-je-ne-suis-pas-un-homme-je-ne-suis-pas-blanc/>

« De l'arbitraire de la quantification des mélanocytes... ». Un « philosophe » finira bien par écrire un traité ainsi intitulé...

La page 6 du rapport révèle effectivement que la stratégie de la massification des mélanocytes est payante : « 33 % des personnes perçues comme non-blanches déclarent des attitudes racistes pour 6% des personnes perçues comme blanches ».

Comme ça, ça donne vraiment l'impression que le racisme anti-Blanc n'existe pas, foi de suppôt... euh, de Sopo !

<http://resistancerepublicaine.com/2018/09/29/le-guignol-du-jour-dominique-sopo-a-parle-le-racisme-anti-blanc-nexiste-pas-ugh/>

Dans la foulée, la même page 6 envoie un autre chiffre destiné à marquer les esprits :

« 22% des personnes de confession musulmane déclarent des propos ou comportements en lien avec leur religion pour 3% des personnes de confession chrétienne ».

A ce sujet, la formule retenue par le rapport intrigue. En effet, il n'est pas dit que le propos ou le comportement soit forcément négatif pour les musulmans concernés, alors que pour les autres « minorités visibles » (ou invisibles...), on parle d'handiphobie, de sexisme, d'homophobie...

Bref, il n'est pas question d'islamophobie, si l'on prend la formule au pied de la lettre. Mais l'impression produite sur le lecteur est toute autre en raison des notions voisines convoquées habilement par le rapport, qui sont des phobies et des discriminations injustes.

Ces statistiques, non seulement dénuées d'objectivité puisque c'est la soi-disant victime qui procède à sa déclaration unilatéralement, peuvent donc tromper le lecteur qui ne ferait

pas assez attention à la formule employée.

Mais le résultat est là : on a l'impression qu'un cinquième voire un quart des musulmans sont discriminés au travail !

Si le rapport fait le choix de constituer un « bloc » de non Blancs qui va permettre de grossir les chiffres de cette population afin qu'elle apparaisse plus discriminée que les Blancs, **il décide de laisser émerger au sein de ce groupe ethnodiversifié une catégorie : les Arabes.**

Et ce, afin de mieux les plaindre...

En effet, les Arabes souffrent, nous apprend le rapport : ils sont trop souvent pris pour des musulmans, qui eux-mêmes se disent davantage que les chrétiens affreusement discriminés à cause de leur religion.

La page 9 du rapport indique que « les attitudes défavorables à l'égard des personnes de confession musulmanes se nourrissent d'une confusion avec les figures de « l'étranger » ou de « l'arabe ». Indépendamment de leur religion réelle, les témoignages rapportés indiquent ainsi que la confession musulmane est fréquemment attribuée aux descendant·e·s de personnes immigrées maghrébines ».

Sortez donc vos mouchoirs, deux !

Un pour les musulmans, trop souvent confondus avec... les migrants !

Un autre pour les Arabes, trop souvent confondus avec... les musulmans !

Mais « l'affreux petit blanc », dans cette affaire, qu'est-ce qu'il y peut ?

Car à priori, lorsqu'un(e) Maghrébin(e) fait des enfants avec un(e) Français(e) autochtone, que la mixité se poursuit sur les générations suivantes, on peut penser que le mélange va faire peu à peu disparaître l'apparence bronzée des intéressés.

Si, de plus, les enfants portent des prénoms français ; si le

couple fait le choix, comme c'est possible désormais, de donner le nom de la mère quand c'est elle qui porte un nom français ; très vite cette « difficulté » ou pseudo-« difficulté » devrait disparaître.

Bref, le brassage social devrait permettre aux apostats d'échapper à toute discrimination.

Et s'ils viennent effectivement d'un pays musulman pour les plus récemment immigrés, pour ne pas être confondus avec des musulmans en France, il ne leur reste plus semble-t-il qu'à militer pour l'interdiction de l'islam ou revendiquer leur rejet de l'islam au travail, puisque la jurisprudence permet aujourd'hui d'exprimer ses opinions religieuses au travail.

Après tout, ce qui vaut pour les uns devrait aussi valoir pour les autres.

Si, en principe, l'employeur ne peut plus interdire à un salarié de revêtir des signes islamiques au travail, alors il ne devrait pas non plus pouvoir interdire de la même façon l'expression de son athéisme ou de son apostasie par un salarié arabe.

Dès lors, il n'y a plus de problème d'intérêt général qui mérite un quelconque rapport...

On pourrait très bien considérer que le salarié arabe soit autorisé à porter un pin's « apostat et fier de l'être » ou un t shirt « je ne suis pas musulman ». C'est le bon côté de la jurisprudence imposée par la CEDH et la Cour de cassation !

Circulez donc, il n'y a rien à voir...

Mais il est quand même curieux que seul l'islam soit en cause.

Curieusement, aucun Asiatique ne se plaint d'être pris pour un bouddhiste dans ce rapport ! Et aucun bouddhiste d'être pris pour un migrant !

Cela aurait été intéressant que ce rapport, au lieu de présenter froidement des statistiques vraiment pas neutres les unes après les autres, pousse plus loin la réflexion... pose les vraies questions...

Quand finiront-elles par être sérieusement discutées dans la sphère politique ?

Quand aurons-nous droit à un débat politique digne à ce sujet ?

Peut-être, d'abord, quand la loi Pleven aura été abrogée...

En fait, il y a énormément à dire sur ce rapport, car les mots « islamophobie », « antisémitisme » et « juif » en sont absents. En revanche, on parle des musulmans. Donc en gros, les juifs ne sont pas stigmatisés au travail, ils sont quantité négligeable si l'on comprend bien... Les juifs n'intéressent pas le « défenseur des droits » dans cette étude. Symptomatique.

Car la page 16 du rapport englobe sous la catégorie « autres religion » (toutes les fautes d'orthographe sont issues du rapport, je vous rassure) des personnes qui se disent encore plus discriminées, mais sans que leur religion soit précisée ! Curieux ! Cela aurait mérité un commentaire du rapport, à tout le moins...

Si l'islamophobie n'est pas mentionnée, elle est en fait implicitement incluse dans le « racisme ». C'est bien l'impression qu'on a et ça tend encore une fois à faire passer l'islamophobie pour du racisme.

Cela dit, les auteurs du rapport sont malins car pour éviter cette critique, ils choisissent, comme je l'ai exposé, d'interroger les sondés sur les comportements « en lien » avec leur religion, donc éventuellement une remarque islamophile.

Ou même une remarque neutre. Ainsi, un Mohammed demande à un Abdoulazziz s'il est musulman lui aussi.

Si Abdoul est musulman, il pourra se plaindre d'avoir eu une question sur l'appartenance à l'islam et ça fera grossir le chiffre dans le voisinage du sexisme, du racisme, de l'handophobie, l'homophobie etc. Et une victime apparente, une !

Si Abdoul n'est pas musulman, il pourra se plaindre, en tant qu'Arabe, d'avoir été pris pour un musulman. Et voilà, ça

marche aussi.

Encore un coup du vilain Blanc, sans doute ? Puisque les non-blancs forment un groupe solidaire « pour les besoins » de cette étude (on se demande bien de quels besoins il s'agit ? Ce n'était nullement une nécessité, sinon de militant politique gauchiste peut-être?) !

Conclusion : ce rapport du « défenseur des droits » est politisé et absolument pas neutre ! Le tout avec l'estampille « République française »... Scandaleux !